

LA VIEILLE LOYE



Photo Dominique Debaralle

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES N°52
Décembre 2023**

Le nombre infini de maladies qui nous tue est assez grand et notre vie est assez courte pour qu'on puisse se passer du fléau de la guerre
VOLTAIRE

SOMMAIRE :

- Mot du maire/bilan et perspectives (pages 3 à 14).*
- Réunions du Conseil (pages 15 à 24).*
- Suivi d'exploitation de La Clairière de Chaux (page 25).*
- État civil (page 26).*
- Dons (page 27).*
- Infos pratiques (pages 28 à 34).*
- Ecole Primaire (pages 35 à 36).*
- Vie associative (pages 37 à 49).*
 - Les pompiers (page 50).*
- Communauté de Communes du Val d'Amour (pages 51 à 55).*
 - Nos étudiants (page 56).*





Le mot du Maire :

Vieilogiennes, Vieilogiens,

Nous le savons tous, les 3 années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire certitudes.

Une période qui a été pénible et contraignante, une période qui laisse encore des traces dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face sont importantes.

A cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi que des conflits internationaux qui nous obligent, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Si nous devons penser à nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et à faire encore progresser notre commune et servir nos concitoyennes et concitoyens.

C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé.

Il est du rôle de l' élu de savoir assumer ses choix avec responsabilité.

Mais une collectivité n'avance jamais seule, je remercie tous les conseillers municipaux pour leur sens des responsabilités. Je remercie également l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques, administratifs pour la qualité de leur travail et les associations pour leur dévouement.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et évènements de notre commune, pour commencer cette nouvelle année, avec les vœux du Conseil Municipal le vendredi 12 janvier 2024 à 19H00 à La Clairière de Chaux. Ce moment de convivialité nous permettra de faire connaissance avec les nouveaux habitants et souhaiter la bienvenue aux nouveaux Vieilogiennes, Vieilogiens. **2023** a été marquée par des tensions géopolitiques récurrentes, un épisode de sécheresse inédit, significatif de l'accélération du changement climatique, la hausse des coûts de l'énergie et leur impact sur l'économie, donc sur la vie de chacun d'entre nous. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir.

Cependant, nous n'avons pas été inactifs, soucieux de continuer malgré tout à réaliser le programme que nous nous étions fixé.

Ces actions ont été réalisées dans le cadre d'un budget maîtrisé.

Nous avons pu compter aussi sur les animations proposées par nos associations, qui ont attiré un public important. Que tous les bénévoles en soient remerciés.

Bilan 2023 :

C'était prévu, la fibre est bien arrivée (compétence du Conseil Départemental du Jura). Il vous suffit de demander à votre opérateur de vous raccorder. Un plus pour notre commune !

Nous avons la chance d'avoir tous les opérateurs pour le téléphone portable et maintenant, Internet à Très Haut Débit.

Après une longue réflexion, nous avons décidé d'éteindre les lampes de rues de minuit à 6H00.

- **La 7^{ème} tranche** a consisté à modifier 27 luminaires afin qu'ils soient compatibles avec la coupure de l'éclairage de minuit à 6H00. Coût 6 144.47 € TTC, subvention de 50 % soit 3 072.24 € à la charge de la commune.
- Défense incendie, nette amélioration depuis les travaux d'eau et assainissement réalisés par la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA) et la commune suite au changement des poteaux non conformes au fur et à mesure des travaux. Un poteau a été changé cette année. **Bilan :12 poteaux sont conformes sur 14. En 2019, il n'y en avait que 4 de conformes.**
- Gros travaux d'assainissement par la CCVA : la station d'épuration de Montbarrey intercommunal est en service. La Station de La Vieille Loye a été démontée.
- Comme convenu l'ordinateur de la mairie (de 2017) a été changé et l'ancien, reconditionné pour l'activité de la Clairière de Chaux.
- Suite au passage de la commission de sécurité le 4 septembre 2023, notre établissement La Clairière de Chaux est aux normes. Prochaine commission dans 5 ans.
- Fleurissement :
Je tenais à féliciter toutes les personnes qui fleurissent leur maison, la commission fleurissement, les employés et les bénévoles pour l'entretien.
- Dévouements :
Merci à Régine Lescalier, de prendre en charge depuis 2015, l'opération vente de brioches en faveur des personnes en situation de handicap mental du Jura.
- Merci à Pierre Rollet pour la gestion du site Internet de La Clairière de Chaux.
- Aide aux devoirs à La Clairière de Chaux par Madame Dominique Fouilland de Santans, merci à elle.
- Bravo à nos conscrits, tout était parfait pour la fête de La Vieille Loye que j'avais souhaitée comme l'année passée aux Baraques du 14.
- Je salue une nouvelle fois la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil Municipal. Les conseillers(ères) sont toujours très présents le jeudi soir afin que nous fassions le point sur les dossiers en cours de la semaine.
- Merci à l'Association des Parents d'Elèves d'avoir financé une partie des transports pour la piscine et la peinture des jeux dans la cour de notre école.

Bonne nouvelle :

- L'activité de La Clairière de Chaux a été une très bonne année + **3713 €** par rapport à 2022, un record (le bilan détaillé figure dans ce bulletin).

- ***Si notre prochain budget le permet, nous ferons le maximum pour ne pas augmenter la fiscalité.***

Pour rappel :

- **Impôts locaux (taxe foncière)** : dernière augmentation de 2 % en **2011**.

Taux actuels : foncier bâti : 17.77 % - foncier non bâti : 26.11 %.

Les variations des bases sont définies par l'Etat.

- **ONF :**

- J'ai demandé une dérogation pour les habitants de La Vieille Loye afin de pouvoir circuler la nuit par l'ancien camp militaire. La demande n'a pas abouti pour l'instant !

- Suite à ma demande, la partie de la route du Sud (gestion ONF) ouverte à la circulation a été partiellement restaurée.

- Je remercie les enseignantes d'avoir rédigé un article dans ce bulletin. Il y a bien longtemps qu'il manquait.

- Concernant le futur groupe scolaire à Mont sous Vaudrey, le projet a du retard, à suivre.

- **La Poste :**

- Sans aucune concertation, le courrier est distribué l'après-midi et parfois non distribué. Plus le timbre est cher plus la qualité de service se détériore !

- **Par contre, il est important de venir à l'agence Postale Communale, il en va de son maintien.**

- Boucherie charcuterie PARIS en activité depuis 1790. Claude PARIS a pris sa retraite, pas de repreneur. Nous souhaitons une bonne retraite à Claude !

Dans la continuité, les projets pour 2024 seront les suivants :

Nous sommes toujours dans un contexte financier restreint. Nous nous attacherons à entretenir notre commune comme il se doit.

- Afin de poursuivre les économies d'énergie, nous allons lancer la 8^{ème} tranche de modernisation de notre éclairage public. 25 luminaires les plus anciens seront remplacés par des luminaires led. Subvention attendue 80%.

- Le caniveau et les grilles des eaux pluviales devant les grilles du cimetière seront changés.

- Un moment démocratique, les Elections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

Quelques rappels :

- Le taillage des haies est à la charge des propriétaires, la commune ne peut plus le faire et ce n'est pas équitable que certains le fassent et d'autres non. Cette année nous avons encore été dans l'obligation de nous substituer aux propriétaires, en 2024, une contribution sera demandée.
- Concernant les feux de végétaux, bruits et autres, j'en appelle au civisme de toutes et tous, au respect du voisinage et de l'environnement.
- Un point important à rappeler : la vitesse est limitée à 30 km/h pour les véhicules supérieurs à 3T5 dans tout le village.
- Je vous rappelle que les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être raccordées au réseau d'assainissement. Des contrôles ont été réalisés par la Communauté de Communes du Val d'Amour et SUEZ qui seront chargés d'obliger les propriétaires à remettre aux normes leur raccordement.

Le maire et les adjoints tiennent une permanence le jeudi de 17H30 à 18H30.

Si vous souhaitez recevoir l'information municipale, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail à l'adresse suivante : alain.bigueur@orange.fr

Communication : 5 panneaux d'affichage, 186 adresses mails sur les 196 foyers de La Vieille Loye, bulletin d'informations municipales annuel. Bilan et perspectives lors des vœux de la municipalité.

Site internet Clairière de Chauv : [Http://clairieredechauv.fr](http://clairieredechauv.fr)

Téléphone : 03 84 80 02 06

***Courage aux familles endeuillées et dans la souffrance.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants.***

Je vous propose, que nous nous retrouvions pour les vœux de la municipalité le vendredi 12 janvier 2024 à 19H00 à La Clairière de Chauv.

Meilleurs vœux à toutes et à tous, prenez soin de vous et des autres.

Alain BIGUEUR Maire et son Conseil Municipal
Vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Amour
Président du SIVOM du Val d'Amour



Retour en images des réalisations 2023 :



Vœux de la municipalité 2023



Galettes des pompiers



Les 20 ans des serres de Germigney



Livres service réalisation par Céleste et Christian Guinchard



Tableau de l'annonciation dans notre église classée sous le statut d'objet inscrit au titre des Monuments Historiques par son intérêt artistique et historique pour le patrimoine de la Vieille Loye



Arrivée de la fibre compétence Conseil Départemental du Jura



Table de pique-nique devant le bâtiment mairie/école



Merci à Andrée et Bernard Coutet



Souvenir Français, médaille de Vermeil à notre commune et cérémonie du 19 mars



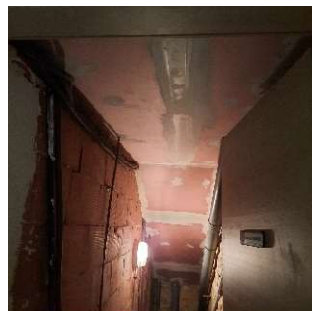
Entretien des routes communales



Nette amélioration de la défense incendie de notre commune.



Fuites d'eau à La Vieille Loye



Plafond coupe feu cave de la Clairière de Chaux



Réalisation de Kevin notre employé

Travaux réalisés par la Communauté de Communes du Val d'Amour :



Suppression du poste de refoulement rue des Clia-Clia



Nouveau poste de refoulement pont de la Tanche rue des Clia-Clia

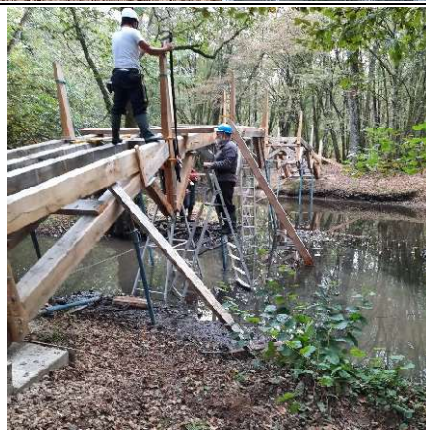


Suppression de la station d'épuration de La Vieille Loye



Nouvelle station d'épuration intercommunale à Montbarrey

Travaux réalisés par l'ONF :



Reconstruction du pont des scouts financé par l'ONF



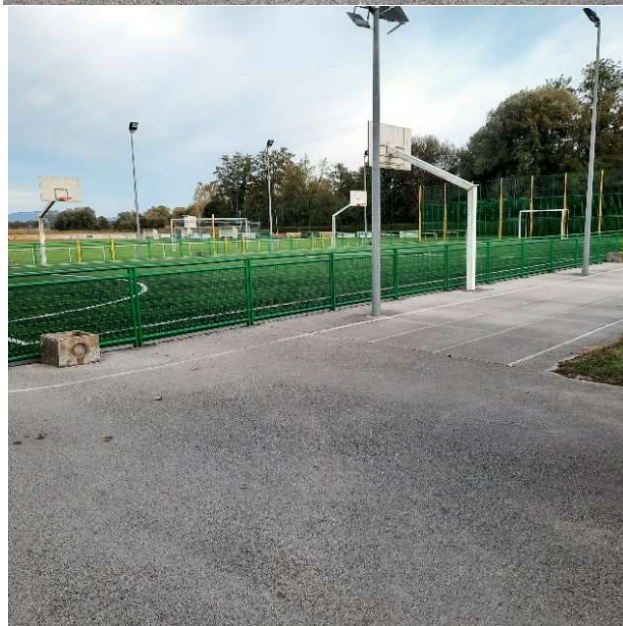
Fontaine Lecomte (prévision de travaux financés par l'ONF et la CCVA)



Entretien des routes forêt de Chaux (convention ONF et collectivités)



Entrée route du sud (ONF)



Réfection du terrain synthétique du SIVOM du Val d'Amour (gestion du gymnase, du terrain synthétique et de la chaufferie (réseau de chaleur) à Mont sous Vaudrey



Comptes-rendus réunions du Conseil Municipal :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023 A 19H00 à la Mairie

Présents : Mmes Emilie GREFFIER, Marina JAHIER, Stéphanie SOMMET.

Mrs Alain BIGUEUR, Jean-François CORSINI, Bernard COUTET, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(s) excusé(s): Valérie BARRET, Thierry BÉSIA, André FRA.

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2022.
2. **SIDEC** : éclairage public : convention adhésion e-lum. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette adhésion :
 - Maintenance Préventive des luminaires, accompagnée d'un nettoyage des luminaires. Ces opérations sont réalisées tous les 4 ans.
 - Maintenance Préventive des Coffrets d'Eclairage : 9 Armoires bénéficieront des actions suivantes :
 1. Nettoyage & Vérification des appareils de Commande : Mise en Service / Test / Contrôle : Repérage, serrures, fermeture des portes
 2. Mesure de puissance.
 3. Contrôle système de commande : réglage horloge, contrôle réception signal, ...
 - Repérage des Points Lumineux et des Armoires : un repérage sera installé sur les 92 Points Lumineux et sur les 9 Armoires.
 - Maintenance Curative de vos installations : ce service de dépannage sera mis en place depuis la Prise en Charge quel que soit le nombre de dépannages sollicités et sans aucune facturation supplémentaire à votre contribution. Rétablissement des pannes dans les délais suivants :

Points Lumineux isolés	4 Points consécutifs dans une même rue ou antenne	Interventions d'urgence suite à sinistre
Rétablissement dans un délai de 15 Jours	Rétablissement dans un délai de 4 Jours	Intervention dans un délai de 4 heures (Mise en Sécurité)

Nota : Après chaque Intervention, un rapport d'intervention est envoyé en Mairie décrivant les opérations effectuées sur les points déclarés en défaut.

- Désignation d'un Chargé d'Exploitation du Parc d'Eclairage Public de votre Commune : le responsable de l'entreprise, effectuera la déclaration sur le site du Guichet Unique et assurera les réponses aux DT/DICT concernant l'Eclairage Public sur votre Commune. Elle sera la référente Eclairage Public de votre commune envers vos prestataires interne ou externe lors de vos projets.
- Bilan annuel d'exploitation du Parc d'Eclairage.
- Suivi annuel de vos consommations d'éclairage et optimisation de vos abonnements.
- Mise à disposition de la commune d'un outil de suivi web, afin de réaliser vos demandes d'intervention, suivre la réalisation de vos demandes, ... GEOLux.
- Mise à jour continue de votre couche métier Eclairage Public sur SIG. Le SIDEC est en mesure d'intervenir dès que la Délibération sera prise par votre Conseil Municipal. C'est l'Entreprise SPIE Citynetworks de Foucherans qui interviendra dans le cadre de ce service sur le territoire de votre Commune.

Le coût annuel de l'adhésion pour la Commune au Service elum est calculé en prenant en compte le nombre de points lumineux actifs sur votre commune au moment de l'édition de la contribution de la Commune.

Soit pour la Commune un montant estimé de 1 656 €. Ce coût annuel sera revu en fonction de la note liée à l'empreinte nocturne de la Commune (note faisant état de votre parc d'éclairage public permettant de diminuer ce coût annuellement).

L'adhésion à ce service, permet également de pouvoir bénéficier sur le programme de Rénovation de l'Eclairage Public (RVS) d'un financement de 50% avec un plafond de 30 000 Euros ttc de travaux / an.

3. ONF : ventes groupées de bois, transports ROY : 2 959.19 €, CALVI : 6 857.26 €, vente par adjudication du 18 janvier 2023.
4. Dons à la commune : Mr DEJEUX Paul : 20 €, Mme SIRE Lucie : 20 €, Mme BONVALOT Micheline : 40 €, Mr LAPORTE Serge : 20 €, Mr et Mme LANDRY Alice et Roger : 50 €, Mr et Mme BOURGEOIS Charles et Chantal : 20 €, Mme et Mr HUNKELER Nicole et Gilles : 20 €, Mme LAMY Josette et Mr VERDU Jean-Claude : 20 €, Mr et Mme PRUDENT Denis et Geneviève : 20 €
5. Questions et informations diverses : reprise des réunions de commissions de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Fin de réunion à 20H00

Présents : Mmes Valérie BARRET, Emilie GREFFIER, Marina JAHIER, Stéphanie SOMMET, Mrs Alain BIGUEUR, Thierry BÉSIA, Jean-François CORSINI, Bernard COUTET, André FRA, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(s) excusé(s):

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

Alain BIGUEUR demande une minute de silence suite au décès de Marc Espaze ancien: Maire de Santans, Président du SIVOM du VA, Vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2023.

2. Vote des Comptes Administratifs 2022 :

• COMMUNE :

RESULTAT DE CLOTURE 2022 : (pour mémoire)

- Fonctionnement : 133 428.52 €

- Investissement : - 18 234.51 €

Résultat de clôture global 2021 : 115 194.01€

- **RESULTAT DE CLOTURE 2022 :**

- Fonctionnement : 94 693.82 €

- Investissement : - 33 558.38 €

Résultat de clôture global 2022 : 61 135.44 €

• CLAIRIERE DE CHAUX :

RESULTAT DE CLOTURE 2021 : (pour mémoire)

- Fonctionnement : 37 780.66 €

- Investissement : 0.00€

Résultat de clôture global 2021 : 37 780.66 €

- **RESULTAT DE CLOTURE 2022 :**

- Fonctionnement : 51 002.53 €

- Investissement : 12 640.00 €

Résultat de clôture global 2022 : 63 642.53 €

Comme le stipule la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et n'est pas présent lors du vote. **Les Comptes Administratifs présentés par le doyen du Conseil Municipal, Bernard COUTET sont adoptés à l'unanimité.**

3. **Votes des Comptes de Gestion 2022 :** les résultats des Comptes de Gestion 2022 établis par Monsieur le Percepteur sont identiques aux Comptes Administratifs.

Les Comptes de Gestion 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2022 :

• Budget COMMUNE :

- Report résultat à la section investissement (compte 1068) : 34 558.38 €

- Report résultat à la section fonctionnement (R002) : 60 135.44 €

• Budget CLAIRIERE DE CHAUX :

- Report résultat à la section investissement (R002) : 12 640.00 €

- Report résultat à la section recettes de fonctionnement (R002) : 51 002.53 €

4. Vote des Budgets Primitifs 2023 : Commune, Clairière de Chaux :

COMMUNE : 387 672.38 € (dépenses fonctionnement et investissement), 387 672.38 € (recettes fonctionnement et investissement) répartis comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 307 193.00 € - Fonctionnement recettes : 307 193.00 €

- Investissement dépenses : 80 479.38 € - Investissement recettes : 80 479.38 €

Dont 43 691.00 € d'excédent de recettes de fonctionnement reportés en section de recettes d'investissement.

- **CLAIRIERE DE CHAUX** : 84 746.56 € (dépenses fonctionnement et d'investissement), 93 006.53 € (recettes fonctionnement et investissement répartis comme suit :
 - Fonctionnement dépenses : 63 746.56 €- Fonctionnement recettes : 66 502.53 €
 - Investissement dépenses : 21 000.00 €- Investissement recettes : 26 504.00 €

Budget de fonctionnement = + 2 754.97 €, budget d'investissement = + 5 504.00 €

5. **Fiscalité 2023** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la fiscalité.

6. **Subventions 2023** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- **Association Aide aux Personnes Mont-Sous-Vaudrey** : 200.00 €
- **Amicale des Donneurs de Sang et sa Région** : 40.00 €
- **Association Parents d'Elèves La Vieille Loye/Montbarrey** : 130.00 €
- **CCSVA (Centre Culturel et Sportif du Val d'Amour)** : 1 700.00 €
- **Souvenir Français Canton Montbarrey** : 60.00 €
- **Tennis Club du Val d'Amour** : 50.00 €
- **Association Sportive Montbarrey (football)** : 180.00 €
- **Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés** : 40 €
- **Jeunes sapeurs-pompiers volontaires de Mont-sous-Vaudrey** : 50 €

7. **Renouvellement baux ACCA et GAEC de la Verrerie** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les baux de locations de l'Association de Chasse se terminant en juin 2023 et du GAEC de la Verrerie se terminant en mars 2023.

8. **Délibération régie hôtel** : Dans le but de faciliter la réception des encaissements, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer la régie hôtel du budget communal qui ne sert plus.

9. **Questions diverses** :

- Remerciements à Mr Stéphane GOUTENOIR pour le don de 124 €.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est lancée par la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA). Une présentation a été faite aux Conseillers Municipaux le 9 janvier 2023. Il y aura des réunions publiques. La mise en application est envisagée en 2026.
- Avancement travaux fibre, les travaux ont commencé, la mise en service est prévue cet été.
- Travaux assainissement (CCVA), fin des travaux poste refoulement rue des Clia Cliats et mise en service de la nouvelle Station d'épuration courant 2023.
- Suite à notre adhésion à e-lum, l'Inventaire de l'éclairage public a été réalisé le mardi 21 février 2022 par le SIDEC.

10. **Parole aux élus** : tour de table des Conseillers, comptes-rendus des commissions et informations de la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA).

Fin de réunion à 21H20

Présents : Mmes Valérie BARRET, Emilie GREFFIER, Stéphanie SOMMET.

Mrs Alain BIGUEUR, Jean-François CORSINI, Bernard COUTET, André FRA, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(s) excusé(s): Mr Thierry BÉSIA, Mme Marina JAHIER.

Procurator(s): Mr Thierry BÉSIA à Mr Alain BIGUEUR, Mme Marina JAHIER à Mme Emilie GREFFIER.

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2023.
2. **Elections sénatoriales 2023, élection délégué et suppléants** : en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants. Après avoir procédé au vote à bulletin secret, M. Alain BIGUEUR est élu délégué à l'unanimité, Mrs Thierry BÉSIA, Didier VOITEY et Mme Marine JAHIER sont élus délégués suppléants à l'unanimité.
3. **Taxe d'aménagement 2024** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024 à 1.50 % et décide de ne plus exonérer les abris de jardins.
4. **Bail à ferme « La Côte des Blonds » renouvellement** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement du bail du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 à Thierry BÉSIA, loyer annuel : 42.20 €.
5. **Adhésion office de tourisme Loue/Lison (315 €)** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'office de tourisme « Destination Loue Lison » ORNANS/ARC ET SENANS pour l'année 2023 pour un coût de 315 €.
6. **Hôtel : tarifs déclenchement alarme incendie et disjoncteur décibels** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :
 - 100 € pour le déclenchement de l'alarme incendie à chaque déclenchement.
 - 100 € pour le déclenchement du disjoncteur de décibels à chaque déclenchement.
7. **CCVA : rapport activité 2022** : le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA). Le fascicule rédigé par la CCVA a été distribué aux Conseillers.
8. **Coopérative scolaire LA VIEILLE-LOYE** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.
9. **Référent déontologue** : un décret paru le 06 décembre 2022 fixe l'obligation de désignation d'un référent déontologue pour l'élu local. Toutefois, une « non décision » n'a aucune incidence juridique. Le sujet est actuellement en débat au sein de l'Association des Maires du Jura (AMJ) et devrait faire l'objet d'une publication prochaine. La Communauté de Communes du Val d'Amour a envoyé un courrier à Mme la Députée du Jura afin d'avoir plusieurs précisions car une fois le référent désigné, la collectivité peut se voir facturer un certain nombre de prestations sans avoir connaissance de la demande de l'élu qui aurait pu saisir le déontologue.

10. Dons à la commune :

- Remerciements à Locca Pizza pour un don de 80 €, à la famille de Stéphane BÉSIA pour un don de 50 € et à un anonyme pour un don de 50 €.

11. Achat table pique-nique pour installation vers l'arbre de la laïcité école/mairie (149 €) : suite à une suggestion d'un habitant, une table de pique-nique a été installée, par les employés communaux, vers l'arbre de la laïcité devant la Mairie/école.

12. Plan Communal de Sauvegarde : suite à la réception de la Préfecture du Jura du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), dans un délai de 2 ans la commune doit rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) lequel doit être accompagné d'un Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ces documents sont validés à l'unanimité.

13. Trésor Public : changement de norme comptable (M57) au 1^{er} janvier 2024 : dans le cadre de la généralisation de la norme comptable (M57), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire au 01/01/2024.

14. Employé communal en contrat aidé (fin 31 juillet 2023) : CDD à compter du 1^{er} août 2023 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'un CDD pour une durée de 6 mois sera signé.

15. Questions diverses : le maire a demandé le contrôle des poteaux d'incendie par SUEZ. Contrôle fait, en attente des résultats.

16. Parole aux élus : tour de table des Conseillers, comptes-rendus des commissions et informations de la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA) :
Affouage : un rappel sera fait aux affouagistes qui ne respectent pas tous les points de la convention signée lors de l'inscription et les sanctions seront appliquées.

Fin de réunion à 20H30

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 A 19H00 à la Mairie

Présents : Mmes Valérie BARRET, Emilie GREFFIER, Marina JAHIER, Stéphanie SOMMET. Mrs Alain BIGUEUR, Thierry BÉSIA, Jean-François CORSINI, Bernard COUTET, André FRA, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2023.
2. **Points éclairage public, proposition adhésion au groupement d'achat énergies électricité :**
 - Monsieur le Maire présente la proposition ainsi que la convention établie par le SIEDEC pour le remplacement de 27 platines électroniques pour un montant de 6 144.48 € TTC (5 120.39 € HT). La participation du SIEDEC est de 50 % ; reste à charge pour la commune : 3 072.24 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition et la convention.

- Le SIDEC propose une adhésion au groupement d'achat énergies électricité, à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028, qui permettra de réaliser en moyenne 3 à 5 % d'économies sur les contrats. Le coût de l'adhésion sera calculé sur les tranches de consommations et la durée du marché. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement d'achat.
- Une 8^{ième} tranche est à envisager concernant le passage des luminaires les plus anciens en luminaires led avec éventuellement une subvention de 80 %.
- Monsieur le Maire présente les conséquences de la hausse des prix de l'électricité (+25% depuis le 1^{er} janvier 2023). Si l'éclairage est maintenu toute la nuit, une hausse de 3 000 € à fin 2023 par rapport à 2022. Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour 2 contre de couper l'éclairage public de minuit à 6H00.

3. Eglise, tableau de l'Annonciation :

La conservatrice des antiquités et objets d'art du Jura, lors d'une visite dans notre église, a repéré le tableau de l'Annonciation et a proposé de le présenter à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Si un avis favorable est émis par cette commission, le tableau sera inscrit au titre des monuments historiques, ce qui permettra à la commune de bénéficier d'aides pour sa restauration.

4. Clairière de Chaux : bilan commission sécurité, tarifs 2024 :

- Bilan commission sécurité : Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la commission sécurité incendie du 04 septembre 2023 pour la visite périodique qui s'est déroulée le 22 août 2023. La commission émet un avis favorable pour la poursuite de l'activité. Prochaine visite dans 5 ans.
- Tarifs 2024 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 comme suit :



Hôtel :

5.3 % (inflation)

Location	Tarifs 2024	
Chambre + douche	1 pers : 47 €	2 pers : 54 €
Chambre + lavabo	1 pers : 36 €	2 pers : 46 €
Chambres avec lits superposés	29 €/pers/nuitée	
Petit déjeuner	10€/personne	
Hôtel complet : 2 jours de location salle + cuisine et 1 nuit (11 chambres)	700 €	
Hôtel complet au-delà de 2 jours	Jours supplémentaires	250 €
Taxe de séjour	0,33 €/pers/nuitée ?	
Accueil de groupes Ensemble du bâtiment : gestion libre	405 €/jour	
Animaux dans chambre	7.50 €/animal/nuitée	
Salle cuisine / personne / jour	8.50 €/pers/jour	
Chevaux au pré / animal / jour	7.50 €/animal/jour	
Caravane / tente	25.50 €/jour	
Repas servi par la commune	17 €/personne	

Salle :

Particuliers, associations à but lucratif/jour	110 €
Week-end sans vaisselle	210 €
Préparation de la salle la veille	30 €
Forfait vaisselle	40 €
Nettoyage salle	80 €
Nettoyage cuisine	80 €
Si salle non libérée au – delà de 10h30	+ 1 journée complet

5. ORANGE : point installation fibre, proposition achat terrain :

- Point installation fibre : la fibre est en service.
- Proposition achat terrain : ACT France a acheté les droits du contrat qui liait la commune avec Orange pour l'exploitation du relais et propose de racheter le terrain pour un montant de 6 000 € ce qui correspond à 8 années de redevances perçues. Le Conseil Municipal n'ayant pas assez de précisions, décide de reporter ce point.

6. Dons à la commune : remerciements : à deux anonymes 20 € et 50 €, à Mr et Mme Jean-Pierre LASLANDES don de 50 €, à Mr Daniel COUTET don de 40 €.

7. Bulletin municipal 2023 : comme les années précédentes, il sera sous forme dématérialisé. Quelques exemplaires papier seront à la disposition des personnes qui n'ont pas Internet. Nous attendons les retours des annonceurs.

8. Subventions des enfants Noël 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 20 € par enfant habitant LA VIEILLE LOYE.

9. Questions diverses :

- Suite à l'installation de la fibre à la Clairière de Chaux, la ligne d'alarme sera modifiée par l'entreprise GRANIER pour un montant maximum de 851.23 € TTC.
- Prévision bilan de la Clairière de Chaux : 2023 = 42 498 €, 42 week-ends, 2022 = 38 860 €, 43 week-ends. Plus d'accueils de groupes et de chambres.
- Achat ordinateur : l'ordinateur de La Clairière de Chaux est obsolète.

10. Parole aux élus : tour de table des Conseillers, comptes-rendus des commissions et informations de la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA).

Fin de réunion à 21H00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023 A 19H00 à la Mairie

Présents : Mmes Valérie BARRET, Emilie GREFFIER, Marina JAHIER, Stéphanie SOMMET.
Mrs Alain BIGUEUR, Thierry BÉSIA, Jean-François CORSINI, Bernard COUTET, Christian MARCHAL,

Absent(s) excusé(s): André FRA, Didier VOITEY,

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.
2. **CCVA : demande de versement du fonds de concours 2023 :**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire afin de demander à la CCVA le versement du fonds de concours 2023.
3. **APEC collège de MONT-SOUS-VAUDREY :** le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse d'attribuer une subvention à l'APEC du collège de MONT-SOUS-VAUDREY pour le financement des projets et voyages des élèves. La commune n'a pas la compétence des collèges, des lycées...
4. **Gestion du Pylône ACT France (anciennement Orange), bail et redevance :**
Du fait du changement de société (anciennement Orange), ATC nous propose la signature d'un bail. Le Maire a renégocié la redevance.
 - Loyer annuel à 1 200 € au lieu des 750 € initiaux
 - Indexation à 1 % (pas d'indexation dans le bail initial)
 - Une clause relative à un complément de redevance versé par ATC France en cas d'augmentation de la surface de l'Emplacement mis à disposition : si ATC pour des raisons de déploiement technique a besoin d'une surface complémentaire, dédiée uniquement à la pose d'armoires supplémentaires celle-ci serait valorisée par un loyer annuel complémentaire de 400 € par tranche de 10 m². Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces propositions.
5. **Augmentation du prix des bouteilles de gaz :** une nouvelle augmentation depuis le 1^{er} novembre 2023. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces nouveaux tarifs (pas le choix).
6. **Frais de chauffage logements communaux bâtiment mairie/école :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants aux baux pour les frais de chauffage.

7. Questions diverses :

- Point fauchage : le taillage des haies est à la charge des propriétaires, la commune ne peut plus le faire et ce n'est pas équitable que certains le fassent et d'autres non. Cette année nous avons encore été dans l'obligation de nous substituer aux propriétaires, en 2024, une contribution sera demandée.
- **Don commune** : remerciement à Monsieur et Madame Patrick BESIA pour un don de 50 € suite à l'utilisation de la salle de La Clairière de Chaux suite au décès de Madame Monique BESIA.

Fin de réunion à 20H15

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023 A 19H00 à la Mairie

Présents : Mmes Valérie BARRET, Emilie GREFFIER, Marina JAHIER, Stéphanie SOMMET.
Mrs Alain BIGUEUR, Thierry BÉSIA, Jean-François CORSINI, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(s) excusé(s): Bernard COUTET, André FRA.

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre 2023.
2. **ONF : coupes 2024, affouage 2024-2025**
 - Etat d'assiette 2024 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les coupes et les produits des coupes des parcelles 11, 12 et 22 (résineux et feuillus) en ventes groupées par contrat d'approvisionnement.
 - Affouages 2024-2025 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les affouages 2024-2025 se feront dans les parcelles 11, 12 et 22 et concerneront les houpriers, taillis, perches, brins et petites futaies.
3. **Prix affouage** : le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le prix de l'affouage à 6 €/stère à compter de 2024.
4. **Don anonyme de 100 €.**

Fin de réunion à 19H45





Suivi d'exploitation établissement « La Clairière de Chaux » de 2012 à 2023 :

Année	Chambres	Salle	Hôtel complet	Groupes	Repas	Lits superposés	Chevaux	Bancs tables	Total
2012	3 842,90	2 377,90	8 812,40	1 278,20	2 064,00	4 780,80	8,00	72,00	23 236,20
2013	5 638,00	1 626,50	11 431,00	1 259,60	1 560,00	2 524,40	68,00	135,50	24 243,00
2014	7 071,20	3 241,20	10 301,20	1 389,00	3 960,00	5 554,00	16,00	96,50	31 629,10
2015	7 023,50	2 953,00	10 892,60	315,70	2 821,00	3 999,00	172,00	140,50	28 317,30
2016	5 555,10	3 018,50	12 986,60	2 045,90	3 887,00	3 655,40	12,00	140,50	31 301,00
2017	4 011,11	2 401,00	12 773,01	1 449,09	2 418,00	3 894,23		171,00	27 117,44
2018	6 293,68	2 115,26	12 260,10	5 266,32	1 586,00	3 118,92	292,00	110,00	31 042,28
2019	6 706,73	2 892,00	16 548,14	5 079,52	1 282,50	1 559,14	60,00	108,50	34 236,53
2020	4 099,88	1 387,00	3 461,53	4 200,00	882,00	1 037,88		1 381	15 206,29
2021	6 085,61	2 150,00	5 552,92	4 690,56	1 218,50	693,76	0	138,00	20 529,35
2022	7 059,77	2 334,50	19 489,04	5 450	1 980	1 582,12	0	232,50	38 127,93 €
2023	8 843,05	2 800	19 236,22	5 658,67	3 040	2 115,46	14	134,50	41 841,90

Comme l'année passée, très bonne année pour notre établissement communal.

ETAT CIVIL :



Naissances :

- . le 31 mars 2023 : Elie de Léa FÈVRE et Andréa BRISSEAU
- . le 30 avril 2023 : Tess de Emeline ROFFINELLA et Sébastien BIZZO
- . le 11 mai 2023 : Malaya de Mathilde GABRY et Ecequil SULAD
- . le 12 septembre 2023 : Marius de Appoline PROST et Mathieu DEJOUR
- . le 19 septembre 2023 : Albane de Anaïs SAUTENET et Alexis DOMMANGE
- . le 11 décembre 2023 : Roman de Christelle MORIN et Cédric HENRIET



Mariage :

- . le 06 mai 2023 : Marine BRÉON et Julien BACLE

Décès :



- . le 04 février 2023 : Jacqueline MARTIN
- . le 01 avril 2023 : Stéphane BESIA
- . le 04 avril 2023 : Yvette BIZOUARD
- . le 15 mai 2023 : Laurence GERVASONI
- . le 03 juin 2023 : Robert PETIGNY
- . le 20 août 2023 : Jean-Claude VERDU

LE CONSEIL MUNICIPAL REMERCIE LES GÉNÉREUX DONATEURS

Dons 2023

Monsieur Paul DEJEUX : 20.00 €

Madame Lucie SIRE : 20.00 €

Madame Micheline BONVALOT : 40.00 €

Monsieur Serge LAPORTE : 20.00 €

Monsieur et Madame Roger LANDRY : 50.00 €

Monsieur et Madame Gilles HUNKELER : 20.00€

Madame Josette LAMY et Monsieur Jean-Claude VERDU : 20.00 €

Monsieur et Madame Denis PRUDENT : 20.00 €

Monsieur Stéphane GOUTENOIR : 124.00 €

Famille BÉSIA : 50.00 €

Monsieur Patrick BÉSIA : 50.00 €

Famille BIZOUARD : 60.00 €

Loca Pizza : 80.00 €

Les Amis de la Clairière de Chaux : 453.38 €

Monsieur et Madame Jean-Pierre LASLANDES : 50.00 €

Monsieur Daniel COUTET : 40.00 €

Anonymes : 120.00 € + 100.00 €

TOTAL : 1 337.38 €



INFOS PRATIQUES :

Horaires du secrétariat de mairie :

- ☐ Mardi de 10H00 à 12H00
- ☐ Jeudi de 17H30 à 18H30

Permanence du Maire et des adjoints :

- ☐ Tous les jeudis 17H30 à 18H30 et sur rendez-vous
- ☐ Téléphone de la mairie 03-84-71-74-38
- ☐ Téléphone de l'école 09-75-66-89-73

Adresse mail : mairie.lavieilleloye@wanadoo.fr

Horaires Agence Postale :

- ☐ Lundi de 10H30 à 11H30-16H30 à 18H30
- ☐ Mardi de 10H30 à 11H30-16H30 à 18H30
- ☐ Mercredi de 10H00 à 11H30
- ☐ Jeudi de 10H30 à 11H30-16H30 à 18H30
- ☐ Vendredi de 10H30 à 11H30-16H30 à 18H30
- ☐ Samedi de 09H30 à 11H30

La Clairière de Chaux (hôtel, salle de convivialité, Agence Postale Communale, Centre de Loisirs) : 03.84.80.02.06

mail : clairieredechaux@wanadoo.fr – site internet (tarifs, réservation en ligne, convention de location...) : <https://www.clairieredechaux.fr>

Ets BILLOTET David, récupération fer et métaux, enlèvement d'épave :
03.63.66.28.45/07.84.17.05.17. Passe le 20 de chaque mois, objets et divers à mettre à disposition la veille.

Mr Yves LAZZARINI , conciliateur de justice

06.50.83.27.54

yves.lazzarini@conciliateurdejustice.fr

Horaires et jours de chasse :

Pour la partie domaniale : ouverture à partir du 3^{ème} dimanche d'octobre.

Pour la partie communale : la chasse à l'approche est ouverte du 1^{er} juin au 12 septembre soit une heure avant le lever du soleil jusqu'à 10 h et de 19 h jusqu'à une heure après le coucher du soleil. Les battues sont organisées les samedis et dimanches et jours fériés du 2^{ème} dimanche de septembre à fin février.

MÉDIATHÈQUE HORAIRES :

Mont-sous-Vaudrey:

MARDI 15h / 18h

MERCREDI 10 h / 12 h 14h / 18h

VENDREDI 14h / 18h

SAMEDI 10 h - 16 h non-stop

Bel Air:

MARDI 15h / 18h

MERCREDI 10 h / 12 h 14h / 18h

VENDREDI 14h / 18h

SAMEDI 10 h / 12 h 13h / 17h



DÉCHETTERIE :

Située au 18 route de Dole à Mont Sous Vaudrey, la déchetterie vous accueille durant les horaires ci-dessous. (03 84 81 57 22). Vous pouvez également vous rendre dans toutes les déchetteries du SICTOM zone de Dole.

Horaires

	été		hiver	
	matin	après-midi	matin	après-midi
lundi	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>
mardi	<i>fermé</i>	13h30 17h45	<i>fermé</i>	13h30 16h45
mercredi	9h 11h45	<i>fermé</i>	9h30 11h45	<i>fermé</i>
jeudi	<i>fermé</i>	13h30 17h45	<i>fermé</i>	13h30 16h45
vendredi	9h 11h45	13h30 17h45	<i>fermé</i>	13h30 16h45
samedi	9h 11h45	13h30 17h45	9h30 11h45	13h30 16h45

Le SICTOM nous a informés que ces horaires étaient susceptibles de changer !

Badges et containers :

Les badges restent attirés à l'habitation ainsi que les 2 containers. Il est conseillé que les partants ainsi que les entrants préviennent le SICTOM et la commune. Les badges d'accès à la déchetterie sont à votre disposition à l'Agence Postale Communale aux heures d'ouverture.



Urbanisme 2023 :

Il est bon de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2022 tout ce qui concerne l'urbanisme est transmis au service instructeur de la Communauté de Communes du Val d'Amour, il est donc nécessaire que tous les documents soient remplis et détaillés correctement au risque de vous voir retourner les documents.

Année 2023 :

- Certificats d'urbanisme : 26
- Permis de construire : 2
- Déclarations préalables de travaux : 16

Urbanisme : la dématérialisation des demandes d'autorisations du droit des sols :

Depuis du 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de saisir *directement* en ligne vos demandes d'autorisations du droit des sols (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, ...). On parle de « saisine par voie électronique ». Cette possibilité offerte s'inscrit dans une démarche nationale de dématérialisation de l'ensemble de la procédure d'instruction de ces demandes.

Le dépôt de dossiers papier en mairie sera toujours possible. Il s'agit d'un service supplémentaire offert à la population permettant notamment un gain de temps (possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment, et pas nécessairement lorsque le secrétariat de mairie est ouvert) mais également d'argent (pas de frais de photocopies ni de frais postaux). Avec ce service, une assistance en ligne vous est proposée afin d'éviter les erreurs et limiter les incomplétudes de dossiers pouvant retarder la délivrance de votre autorisation.

Simple et gratuite, la saisie en ligne est accessible via le portail FranceConnect. <https://urbanisme.ccvaldamour.com/NetADS/sve/CCVALA39/>



La Carte Avantage Jeunes offerte par votre commune

Dans le cadre des politiques en faveur des jeunes, la mairie souhaite faciliter l'accès aux loisirs.

Pour qui ?

- Pour l'enfant scolarisé à partir de la 1^{ère} année de maternelle jusqu'à leur majorité.

Quoi ?

- Chaque enfant reçoit une carte Avantage Jeune avec 6 €uros de bon valable en librairie.
- Elle contient des avantages permanents valables sur présentation de la carte ou sous forme de coupons détachables.
- Des réductions sur les trains régionaux
- Un abonnement gratuit à la bibliothèque et d'autres services....

Où ?

- Auprès du secrétariat de la Mairie de La Vieille Loye

Modalités :

- Venir s'inscrire avant le 1^{er} juin 2024 afin de pouvoir en bénéficier à partir du mois de septembre 2024, le formulaire sera à retourner rempli en Mairie

Réservation de ma carte Avantages Jeunes 2024 2025

A retourner en mairie avant le 1^{er} juin 2024

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Commune :

Email :

Statut :

(scolaire, enseignement supérieur, actif, demandeur d'emploi, autre)

CARTE NATIONALE d'IDENTITÉ ET PASSEPORT :

Depuis le 22 mars 2017, les demandes de Carte Nationale d'Identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer auprès des communes équipées d'un dispositif de recueil quel que soit la commune de résidence du demandeur.



Il suffit de faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>, ensuite se rendre soit à la Mairie de DOLE, MONT SOUS VAUDREY ou CHAUSSIN (il est préférable de téléphoner avant de se déplacer). La remise de la carte s'effectue auprès de la Mairie de dépôt de la demande. Nous sommes bien désolés de ne plus pouvoir les instruire.

PACS

**Pacte Civil
de Solidarité**

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la gestion des Pactes Civils de Solidarité est une nouvelle compétence des officiers d'État Civil des communes.

À noter que les notaires qui pouvaient exercer également cette mission, la conserve. Elle est souvent utilisée par les contractants d'un Pacs lorsque ceux-ci disposent d'un certain patrimoine. Les différents Cerfa relatifs au Pacs sont disponibles sur le site <https://Service-Public/fr/Famille/Couple/Pacs>.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible au plus tard le 6^e vendredi précédent le scrutin.

La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Pour l'inscription, il suffit de compléter le cerfa n° 12669*02 (disponible en ligne à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou dans votre mairie) le déposer à la mairie de votre domicile accompagné d'une copie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile (facture électricité, gaz ou téléphone fixe) daté de moins de 3 mois.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

LES TRANSPORTS SCOLAIRES :



(Informations valables pour l'année scolaire 2023/2024)

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté est compétente en matière de transports scolaires. Elle assume donc l'intégralité de cette compétence pour 7 départements dont celui du Jura.

La gratuité des transports est désormais généralisée sur l'ensemble des départements. Pour cette rentrée, la Région a décidé de déployer une nouvelle billettique scolaire sur l'ensemble de son périmètre.

Ce choix implique que tous les élèves, de la classe maternelle à terminale, bénéficient d'une carte sans contact à la rentrée qu'ils devront présenter devant le valideur à chaque montée dans le car. La carte papier est supprimée et la photo de l'élève sera à apposer sur la carte sans contact, soit au moment de l'inscription de l'élève sur internet, soit à la réception de la carte. L'élève devra conserver cette carte qui sera valable pour son cycle de scolarité.

Cette carte sans contact remplace donc l'ancienne carte Jurago des collégiens et lycéens et la carte papier des élèves maternelles et primaires. Par ailleurs, les cartes ne seront plus envoyées en mairie mais au domicile des parents.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>

En cas de perte ou de vol de la carte

Une demande de duplicata payant doit être réalisée en ligne, via la rubrique « inscriptions, suivi de dossier en ligne et carte perdue » ou par papier en téléchargeant le formulaire disponible dans la rubrique téléchargements.



Site SNCF :

Pour connaître les horaires, réserver des billets, vous connecter sur le site de la SNCF :

<https://www.sncf-connect.com/presentation>

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE :



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



**Vous avez entre 16 et 25 ans ?
Soyez en règle au regard
du service national !**

les jeunes Français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqués à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

() Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.*

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- Pour retrouver votre attestation de participation.

ECOLE PRIMAIRE :

L'école de La Vieille Loye, compte deux classes, une de PS/MS et une de GS/CP. Elle est en RPI avec Montbarrey et Santans qui réunit une classe de CE et une classe de CM. Pour cette année scolaire 2023-2024, l'école accueille 35 élèves à la Vieille-Loye.

Mme Cros Juliette, directrice de l'école, est enseignante chez les PS-MS. Aidée de Mme Bésia Caroline, Atsem, elles accueillent 18 élèves.

Les GS et CP forment une classe de 17 élèves. L'enseignante, Mme Mergey Audrey a fait sa 7ème rentrée dans l'école.

Comme chaque année, l'année 2023 fut riche en apprentissages, en découvertes et en surprises. L'équipe est toujours heureuse de retrouver les élèves. Elle est également reconnaissante de pouvoir travailler en confiance et dans de bonnes conditions grâce à la coopération des parents ainsi qu'à la compréhension et réactivité de la mairie (quant à nos diverses demandes).

Cette année encore nous aurions aimé être aidés d'un jeune en service civique. Malheureusement, nous n'avons pas reçu de demande. Si toutefois un jeune du village (ou des villages alentours) est intéressé par ce poste, n'hésitez pas à vous faire connaître.



Sortie de fin d'année, c'est le vendredi 23 juin que les deux classes de l'école ont pris le bus pour se rendre au parc animalier d'Héria, à Doucier (proche des cascades du Hérisson).

Au programme de la journée : visite libre du parc, pique-nique et ateliers découvertes. Les PS-MS ont ainsi pu profiter d'un atelier autour des animaux de la ferme. Les GS-CP, quant à eux, ont participé à un atelier autour des différents régimes alimentaires.

Lors de la visite, les élèves ont observé des animaux tels que des bisons, des ânes, des dromadaires, des loups, des cerfs, des perruches, wallabies, chèvres, moutons, poneys, lamas et tant d'autres ... La journée s'est terminée par un moment partagé avec les chèvres dans l'enclos « calins ».

Une belle journée ensoleillée, riche en découvertes.

Projet théâtre :

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les deux classes ont élaboré un travail approfondi autour des émotions. Les identifier, les reconnaître et les apprivoiser étaient les principaux objectifs visés par ce projet. Nous avons eu la chance de rencontrer la compagnie théâtrale Les Assoiffées d'Azur lors d'un spectacle offert par l'APE. À la suite de ce spectacle, la comédienne est intervenue, à la demande des enseignantes, auprès des deux classes. Les élèves ont ainsi bénéficié de 6 séances de sensibilisation à l'art théâtral. Ils ont pu préparer quelques répliques (en lien avec les émotions) que les familles ont découvertes lors de la kermesse de fin d'année.

Ce projet a été, en partie, financé grâce à la vente de fleurs organisée dans la cour de l'école courant mai. Nous vous remercions pour votre venue et vous donnons un nouveau rendez-vous en 2024 !

Dates à retenir :



VIE ASSOCIATIVE :



APE - les Fouletots de la Forêt de Chaux

Encore une nouvelle année pour l'APE et toujours le même objectif : favoriser l'éveil des enfants au sein d'activités extrascolaires et périscolaires et participer activement à leur épanouissement mais également permettre aux équipes enseignantes de proposer des activités variées et de qualité.

Pour l'année scolaire 2022/2023, nous avons proposé :

- Une vente de calendriers de l'année 2023 avec photos des 4 classes
- Une vente de sapins et un marché de Noël avec les créations des enfants en décembre 2022
- Un goûter pour Noël avec la visite du père Noël qui leur a remis des sachets de friandises
- Un spectacle de Noël à la salle Gavand réunissant les 4 classes
- Une vente de chocolats pour Pâques
- Des beignets ont été offerts aux élèves lors de la journée de carnaval
- Une vente de tickets de tombola avec tirage au sort lors de la kermesse en Juillet 2023
- Une kermesse le 1er juillet avec repas et animations (châteaux gonflables, maquillage)
- Un goûter a été organisé pour les élèves en fin d'année scolaire (glaces)

Nous avons financé des peintures au sol dans la cour de La Vieille-Loye et une partie des trajets en bus pour les séances de piscine pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Nous avons participé au financement des sorties scolaires pour les deux écoles tout au long de l'année scolaire.

Nous avons offert aux écoles des cadeaux de Noël (jeux extérieurs et de loisir) et en fin d'année des sacs de sport aux élèves de CM2 floqués à leur prénom pour les accompagner au collège.

Nous avons pu envoyer 200 kg de déchets à recycler (gourdes compote et capsules café Tassimo) via notre programme de recyclage Terracycle. Nous poursuivons pour l'année 2024 la récolte des dosettes et emballage Tassimo (bac sous l'arrêt de bus de Montbarrey) mais nous sommes dans l'obligation d'arrêter celle des gourdes de compote.

Notre moteur est de créer des moments agréables, épanouissants et enrichissants pour nos enfants après ces dernières années bien particulières.

En attendant, vous pouvez nous retrouver sur Facebook : APE Les Fouletots de la Forêt de Chaux

Et nous contacter par mail : apelvms@gmail.com, vos idées et envies sont les bienvenues.

Nous tenons à remercier les habitants de La Vieille-Loye qui ont participé à nos ventes. Nous remercions l'ensemble des parents d'élèves et les équipes enseignantes pour leur soutien et leur engagement. Nous remercions également Mr le Maire et le conseil municipal pour leurs disponibilités et le prêt de leurs locaux et matériels.

Association les Amis de la Clairière de Chaux

Nos activités ont repris petit à petit cette année !

Le bar a ouvert ses portes le premier vendredi de chaque mois (hormis juillet et août et les fois où l'hôtel est réservé) avec une participation correcte à chaque fois. Nous vous invitons à nous rejoindre pour partager ces bons moments de convivialité ! Pour les nouveaux habitants le premier verre est offert !

Le premier café philo au mois de mars a été animé par Christophe Bobillier sur le thème : Ne mange-t-on que pour se nourrir ? La soirée s'est terminée par une petite dégustation salée sucrée offerte par notre association et bien appréciée du public ! Puis nous avons programmé en avril un concert du groupe Afterglows créé par notre trésorier guitariste Christian Abriel ! Le public a répondu présent en nombre et a beaucoup apprécié !

En mai le café philo animé par Stéphane Haslé traitait de la question suivante : L'idée de révolution est-elle périmée ? Bien entendu pas de réponse tranchée !

Fin juin un autre café philo et un autre thème : L'intelligence artificielle va-t-elle nous dépasser ? Notre philosophe Christophe a su captiver l'attention du public sur ce sujet ô combien d'actualité !

L'ouverture mensuelle du bar du mois de septembre a été décalée pour permettre la retransmission sur grand écran du match de rugby France contre Afrique du sud. Malgré la défaite de l'équipe de France nous avons passé une belle soirée !

L'achat de cet écran par notre association va ouvrir de belles perspectives pour vous proposer des soirées cinéma, documentaires et autres. Vous aurez les informations dès la mise en place de cette nouvelle programmation.

A venir après la rédaction de cet article, en novembre un café philo animé par Christophe vous permettra de débattre autour du thème : Être (trop) sensible – La sensibilité à l'épreuve du monde.

La semaine suivante, retour de nos repas à thème ! Ce sera l'Italie, pays bien connu pour sa gastronomie !

L'ouverture du bar en décembre verra la reconduction de notre soirée huîtres – muscadet fort appréciée de nos gourmets !

Merci à tous les bénévoles pour leur investissement pour faire vivre notre association et merci également au public qui a répondu à nos propositions.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

Pour l'association, le président,

Jean-François Corsini



Association Méli-Mélo Danse

J'ai 10 ans...



Cette année est une année particulière pour notre association puisque nous fêtons notre dixième année d'existence ! 10 ans de danse mais aussi de partage, de fous-rires, d'amitiés, de voyages.

12 nouveaux danseurs sont venus nous rejoindre cette saison pour un effectif pour les 2 groupes de 36 membres.

En juin, nous avons organisé notre repas d'anniversaire qu'une centaine de convives nous a fait le plaisir de partager. Nous terminerons l'année autour de notre traditionnel repas de Noël qui sera également l'occasion pour chacun d'entre nous de jouer les pères Noël secrets en s'échangeant nos cadeaux.

Les cours se déroulent les mardis à 19h45 à l'Hôtel de la Clairière de Chauv de La Vieille Loye avec également la possibilité de participer aux cours des mercredis à 19h15 et 20h30 à la salle des fêtes d'Ounans.

Nous remercions la municipalité, Yoko et Gabriella pour la mise à disposition de la salle de la Clairière.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

La présidente
Nancy COSNUAU



Méli-Mélo Danse

5 rue des Clia-Clats
39380 LA VIEILLE LOYE

Renseignements au 06 88 72 38 04 ou par mail melimelodanse39@gmail.com

Site internet : <https://melimelodanse.wixsite.com/mmd39>

Association Sportive Montbarrey



La saison 2023-2024 a débuté au mois de septembre avec 3 équipes séniors (2 équipes masculines en D3 et D4 et 1 équipe féminine à 8) et 4 catégories jeunes engagées (U7, U9, U11 et U13). Cette année nous avons la création d'une nouvelle catégorie jeune : les U13 en entente avec le Football Club de Mouchard/Arc et Senans.

A l'heure actuelle le club compte un peu moins de 120 licencié(e)s avec une forte augmentation chez nos jeunes : 17 enfants de plus dont notamment 5 diabolotines en plus.

Concernant les objectifs de la saison, comme depuis plusieurs années l'enjeu pour notre équipe A serait de passer au niveau supérieur c'est-à-dire en D2. Pour nos féminines, elles souhaiteraient finir dans le haut de classement sur les deux parties de saison mais également d'enfin aller en finale de coupe du département après deux années consécutives en demi-finales. Et pour nos jeunes nous souhaitons qu'ils continuent de progresser et d'évoluer tout en continuant de prendre du plaisir à jouer tous ensemble.

Il est toujours possible de suivre l'actualité du club, les programmations et les résultats du week-end sur la page Facebook « As montbarrey » mais également depuis cette année sur notre compte Instagram « as_montbarrey_ ».

Comme chaque année le club remercie la commune pour son soutien mais également nos sponsors et toutes les personnes nous suivant de près ou de loin !

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 07-87-72-07-46 ou sur nos réseaux sociaux.

Association des Villages de la Forêt de Chaux

Cette année encore, le site des baraques du 14 a connu une série d'évènements et de moments forts.

Travaux et installations :

La grange est maintenant fermée de lourdes portes de chêne et les fenêtres sont en préparation. Il reste encore le raccordement électrique à réaliser en cette fin d'année ou au début de l'année prochaine. Une exposition sur les tuileries du Val d'Amour se constitue actuellement et devrait être présentée au public pour l'été 2024.

29 petites pancartes sont installées sur les différents édifices ou en forêt. Elles présentent de courts extraits des ouvrages « Marie Bon Pain », « La lumière du Lac » et « Tiennot » de Bernard Clavel. Ces pancartes, réalisées en collaboration entre l'association des villages et la confrérie des radeliers de la Loue, ont pour but de plonger les visiteurs dans l'univers et l'ambiance de ces ouvrages. Elles inscrivent en outre le site des baraques du 14 dans la série des villes et villages cités dans les livres de Bernard Clavel dont nous avons fêté cette année le centième anniversaire de sa naissance. Son épouse, Josette Pratte, est venue honorer de sa présence leur inauguration.

Tournages : Le site des baraques a accueilli cette année plusieurs équipes de tournage de films ou de reportages télévisés. Au mois de mars, l'APUS bien connue pour ses multi-visions projetées à Dole est venue tourner quelques scènes de son nouveau spectacle intitulé « Au fil de la Loue » dont le scénario a été écrit par le regretté André Besson. En juin, France 3 a présenté le site des baraques dans un reportage diffusé aux actualités régionales consacré à l'auteur Alain Goy et en juillet, la chaîne Arte est venue tourner de longues scènes pour illustrer un reportage sur Marcel Aymé et son ouvrage « La Vouivre ». Ce reportage sera diffusé dans le cadre de l'émission « Invitation au Voyage » en cette fin d'année (date non encore précisée).

Articles : Des journalistes et photographes des revues « Détours en France » et « Wood & Forest » ont été reçus aux baraques pour la rédaction d'articles à paraître dans ces prestigieuses publications.

Théâtres : Trois pièces de théâtre ont été jouées aux baraques cette année par la troupe « Comédiadol'arte » : Funérailles d'Hiver en trois représentations, par la troupe « Le Gazouillis des éléphants » : Un monde qui se désagrège en deux représentations et enfin par la compagnie « Les Fous Zélés » : Dé à coudre en une représentation présentée sur l'emplacement du théâtre verdure, ce qui a été une première.

Fêtes, manifestations, mariages :

Le site des baraques a été l'écrin de gros rassemblements familiaux et à plusieurs mariages. Il est satisfaisant de voir les Vieillois désireux d'associer le site des baraques à leur bonheur.

Esprit des Forêts : Cette association qui fait renaître les rites forestiers ancestraux a établi son siège aux baraques du 14. Deux mariages celtiques ont été consacrés cette année sur le site et plusieurs réunions à caractères druidiques et charbonniers se sont déjà tenues.

Fréquentation : Le site a accueilli à la date du 1 novembre 11 947 visiteurs (chiffre pas encore définitif car quelques groupes sont encore prévus en visite). C'est un bilan exceptionnel car nous n'avons jamais dépassé le chiffre de 10 000 personnes. La moitié de ces visiteurs sont comptabilisés durant la période estivale, l'autre moitié se répartit dans les visites de groupes, de scolaires, les événements (Festival des sorcières, fête des conscrits, tous au charbon, spectacles...).

Dons : Nous avons eu la chance de bénéficier de dons importants cette année. Un lot de tuiles neuves provenant de la maison de Roger Laporte, deux calèches en provenance de l'Etoile ainsi que différents objets et meubles : pétrin, moules à bouteilles, etc... Tous ces dons viennent enrichir nos collections et nous en remercions nos généreux donateurs.

Prévisions pour 2024 : En plus de nos rendez-vous habituels, nous avons déjà enregistré un important marché de potiers les 14, 15 et 16 juin.

L'association des Villages de la Forêt de Chaux souhaite vous accueillir nombreux en 2024, année qu'elle vous souhaite généreuse et protectrice. Et si vous avez quelques heures de libre, n'hésitez pas à venir nous rejoindre sur nos différents chantiers ou au sein des équipes d'accueil.



Une ambiance conviviale à la 2e édition de la Fête du Village des Conscrits de La Vieille Loye



L'Association des Conscrits de La Vieille Loye est ravie de vous informer du succès de la 2e édition de notre Fête du Village, qui a eu lieu le 2 septembre dernier. Cette année, notre événement a attiré un nombre appréciable de participants, et l'atmosphère conviviale qui règne lors de notre Fête du Village a été, comme toujours, au rendez-vous.

La journée a débuté avec un marché artisanal mettant en avant le talent de nos artisans locaux, offrant une variété de créations allant de l'art à l'artisanat, ainsi que des délices culinaires. Les visiteurs ont pu se promener dans une ambiance détendue tout en découvrant les merveilles de notre communauté.

Le vide-greniers a également connu un succès, créant un lieu propice aux rencontres et aux échanges entre exposants et visiteurs.

L'un des points forts de la soirée a été la présence d'une DJette professionnelle qui a su animer la piste de danse avec brio. Son talent a contribué à créer une ambiance dynamique et festive, rassemblant les participants sur la piste de danse dans une atmosphère de joie partagée.

La soirée dansante, agrémentée du traditionnel bal des conscrits, a clôturé la journée de manière mémorable, offrant à chacun l'opportunité de danser et de s'amuser jusqu'au bout de la nuit.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude envers la boucherie Paris pour sa contribution en fournissant la viande de qualité pour les repas. De plus, un grand merci à toutes les personnes qui ont apporté leur précieuse aide à l'organisation de l'événement.

Malgré les défis que nous avons rencontrés, l'ambiance chaleureuse et conviviale qui caractérise notre Fête du Village perdure d'année en année. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé et soutenu cet événement.

Nous espérons que la prochaine édition réservera encore plus de moments de partage et de convivialité au sein de notre communauté.

Avec toute notre considération,

L'Association des Conscrits de La Vieille Loye

Association « la vie en mouvement »

Quelle joie de laisser venir l'inspiration et de créer au gré des rencontres, des idées et des talents de chacun !

Cette année, l'association se réjouit d'avoir célébré l'arrivée du printemps avec une **cérémonie du thé japonaise suivie d'un bain de gong**. Yoko a su mettre en valeur sa culture et ses talents culinaires avec de succulentes pâtisseries japonaises accompagnant la dégustation de 3 différents thés. Puis nous avons voyagé au son du gong grâce au talent de Loïc Obrié. Un pur bonheur de découverte et de convivialité !



Mais nous avons aussi honoré l'arrivée de l'automne dans notre magnifique forêt de Chaux avec une **randonnée nocturne à la pleine lune** de septembre. Autour d'un verre d'accueil aux Baraques du 14, nous avons eu la chance de bénéficier des connaissances sur le cerf d'Alain Goy avant de partir avec nos lampes frontales pour un parcours d'environ 6 km. En fin de balade, nous nous sommes régalés de gâteaux maison et réchauffés avec du vin chaud et de la tisane, tout en écoutant les histoires d'Alain et...le brame.



Nous en profitons pour remercier chaleureusement pour leur contribution ou leur soutien toutes les personnes ayant permis ces beaux moments : Alain Bigueur, Yoko, Alain Goy, Loïc Obrié, Michel Romanski, Jean Bruand et Bertrand Lhuillier de l'ONF, Roland Tréca (qui nous a fourni en délicieux jus de pommes et en plantes pour la tisane), nos pétillants et joyeux bénévoles, et tous ceux qui sont venus ! Nous sommes heureux de voir que les gens de la Vieille Loye et des villages alentour sont de plus en plus nombreux.

Les **cours de yoga** du mercredi matin à la Clairière de Chaux continuent aussi en 2023. A nous la souplesse du corps et de l'esprit, mais aussi la bonne humeur !

Le **groupe Whatsapp de covoiturage** principalement dédié aux ados (Chaux Vroom privé) s'étoffe aussi tranquillement. Les nouvelles personnes qui souhaitent y participer comme chauffeur ou pour être transportées sont les bienvenues. Pour toute info : 06.15.84.07.19. Un grand merci à tous ceux qui y contribuent déjà.

Et pour 2024 ?? Les choses se dessinent : un atelier de création de tableaux végétaux au printemps, une fête aux Baraques fin juin, et une rando nocturne (un peu revisitée) à la pleine lune de septembre. Certaines propositions nous arrivent comme par exemple un cercle de pardon. Nous sommes ouverts à porter les idées et talents de chacun, alors n'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook, notre mail lavieenmouvement39gmail.com, ou au 06.15.84.07.19

A la joie de vous voir !

L'équipe de « La Vie en mouvement »



La saison 2022-2023 a vu le nombre d'adhérents remonter à 613. Nous n'avons toutefois pas retrouvé le nombre d'avant COVID. Pour cette nouvelle saison, nous avons renouvelé notre opération « portes ouvertes », elle n'a pas eu le succès escompté. Après 2 mois de fonctionnement, nous constatons des difficultés pour les sections Baby-Gym et Judo. Nous avons dû arrêter la section Marche-Randonnée par manque de dirigeant responsable de cette section. Pour les activités de toutes les sections, vous trouverez ci-dessous les différents comptes-rendus des responsables.

- Section **Baby-Gym** : Les cours se font le lundi soir à partir de 18 mois jusqu'à 8 ans, de 16 h à 19h30.
Pour les plus petits (18 mois à 3 ans), ils doivent être accompagnés de leurs parents.
Pour le moment il reste encore de la place dans les différents groupes.
N'hésitez pas à venir essayer avec vos enfants.
Nous venons de recevoir du nouveau matériel pour satisfaire vos enfants.
- Section **Danse** : Cette année, nous avons une séance de danse enfants supplémentaire. Il y a 2 cours le lundi de 17h30 à 19h30 et 2 cours le mardi de 18h10 à 20h10. Jennifer et les danseurs préparent déjà leurs galas dont celui du samedi 22 juin à la salle des fêtes de Mont sous Vaudrey. Les groupes pour cette année sont complets. Les pré-inscriptions pour l'année prochaine auront lieu dans le courant du mois de juin.

Les séances de Danse africaine ont lieu le lundi soir de 19h30 à 20h30. Pazo anime le cours qui se déroule toujours dans la bonne humeur et l'énergie. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir nous rejoindre, ce cours est ouvert aux adultes et aux adolescents.

- Section **Football** : Après la très belle saison de nos seniors féminines vainqueuses de la coupe du Jura à 11 et la belle 2^{ème} place en division 1 du district, nos garçons ont fait tout aussi bien puisque l'équipe A rejoint le plus haut niveau régional (R1) et l'équipe B accède également au plus haut niveau du district (D1).

L'objectif de la saison sera de bien figurer sous les couleurs jaunes et bleues. Nous comptons fin octobre 265 licences, chiffre en augmentation, les filles seront présentes en seniors et U15. Les garçons avec trois équipes seniors, une U18, une U15 en entente avec le club d'Aiglepierre, 2 U13 en entente avec Pleure, 2 U11 et des groupes bien fournis pour les sections U6 à U9.

La section foot sous couvert du CCSVA a embauché en CDI Aurélien Paris pour l'encadrement des jeunes. Il va également travailler au développement du club par diverses actions.

Notre préoccupation majeure en ce début de saison, est de réfléchir au dossier de mise aux normes du terrain honneur avec la municipalité. Les commissions sponsoring et animation travaillent afin d'étoffer nos finances.

Vous pouvez dès à présent cocher la date du 27 Janvier prochain, date de notre repas dansant à la salle des fêtes de Mont. Puis viendront les tournois sur la fin de saison.

- Section **Gym Adulte** : Le mardi de 20h15 à 21h15, Julien anime les cours de danse Cardio en alternance avec du Step. Le mercredi, Marie-Pierre anime des séances de Stretching en utilisant les techniques de la méthode de Gasquet de 18h00 à 19h00, du renforcement musculaire suivant les mêmes méthodes de 19h00 à 20h00. Nous avons toujours le mercredi de la Gym Tonique de 20h00 à 21h00. Nos deux animateurs sont diplômés et continuent de se former régulièrement. N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir ces différentes activités qui se déroulent toutes au gymnase de Mont sous Vaudrey.
- Section **Judo** : La section comptait 82 licenciés la saison dernière. Nous sommes devant le constat que la situation financière est compliquée pour ne pas prendre le risque de finir la saison 2023-2024 de façon déficitaire. Nous avons fait le choix, malgré tout, de ne pas trop augmenter les cotisations, conscients que les familles ont, elles aussi des soucis pour boucler les fins de mois.

Nous avons mis en place une entente avec le club de TASSENIERES qui rencontrait des plus grosses difficultés que nous. Nous espérons ainsi renforcer les liens et les possibilités pour tous de partage de « pratiques » en matière de judo. C'est un membre de notre club, Karim BOUTIBA, qui engage une formation de professeur, qui assurera les cours à Tassenières.

Yoann PELLETIER poursuit sa formation et encadre les 2 cours des plus jeunes enfants les mardis soir. Guillaume ROCHE, quant à lui, poursuit les cours les mercredis et vendredis avec des groupes d'enfants à partir de 8 ans et les adultes.

Les résultats sportifs pour notre section sont intéressants. Il faut noter en particulier l'accession de Thomas CHANEL au pôle espoir de Besançon.

Quatre nouvelles ceintures noires obtenues l'an passé viennent gratifier nos rangs : Eva BERTRAND, Jimmy RICHARD, Émile et Mael BONIN. Trois autres judokas devraient bientôt obtenir également leur ceinture noire : Thibault BRISELANCE, Raphaël FUSARO et Frédéric ROCCA.

Toutes nos félicitations à Karim BOUTIBA qui a obtenu son 2^{ème} Dan et Guillaume ROCHE son 5^{ème} Dan.

- Section **Tennis de Table** : La section regroupe une trentaine d'adhérents. Les joueurs s'entraînent dans l'extension du gymnase du collège. Elle propose aux adultes de venir s'entraîner les mardis et les jeudis soir à partir de 19H, et aux plus jeunes les vendredis soir à partir de 18h30.

Cette année une vingtaine de jeunes sont inscrits, les entraînements sont encadrés par deux animateurs bénévoles.

Des équipes évoluent en championnat, ce sont des équipes de 4 personnes. L'équipe première se distingue au niveau régional 3 alors que les deux autres sont en départemental 1 et 2.

Les joueurs peuvent aussi s'inscrire à des compétitions individuelles.

Notre section va organiser en collaboration avec le comité départemental un tour du critérium départemental le 3 décembre au gymnase.

- Section **Théâtre** : A la parution de ce bulletin, les représentations de la troupe Théâtrale "les mange-mots" du CCSVA auront eu lieu, cette saison la troupe a présenté deux pièces, "dilemme temporel " en première partie et "les jules de César" de Philippe GIRARDOT en seconde partie. Comme chaque année le public est au rendez-vous et nous tenons à le remercier chaleureusement. Trois nouveaux jeunes nous ont rejoints cette saison, n'hésitez pas à nous contacter si vous aussi vous souhaitez tenter l'aventure.
- Section **Twirling-Bâton** : Forte de ses 45 licenciés, la section Twirling-Bâton a débuté une nouvelle saison avec beaucoup d'envie et de détermination. Tous les athlètes (filles et garçons) engagés en compétition ou en loisir seront encadrés par des coachs bénévoles qui consacrent une grande partie de leur week-end à leur passion. Comme d'habitude la vie de la section sera rythmée par la partie sportive et la vie associative, conviviale. La section engagera cette année des athlètes dans les 3 catégories, national 3, national 2 et national 1, ce qui représentera 13 programmes (équipes, duo, et solos) Les premières compétitions auront lieu les week-ends du 20/21 janvier et 2/3 mars 2024. Côté associatif, le mini gala réservé aux familles des licenciés, aura lieu cette année le 16 décembre 2023 et sera suivi comme d'habitude d'un goûter et du verre de l'amitié. Le gala de fin d'année, ouvert au public aura lieu quant à lui le samedi 29 juin 2024 au gymnase de Mont sous Vaudrey. Sans oublier notre traditionnel barbecue de fin d'année, rassemblant athlètes, bénévoles et parents, qui se déroulera le dimanche 30 juin 2024. Les membres du bureau ainsi que coachs et athlètes vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2024 !!!!

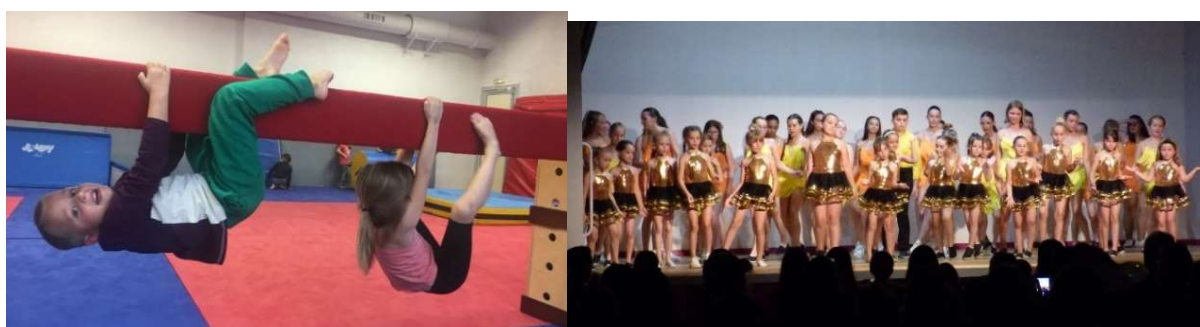
Gazette du CCSVA

L'année dernière nous avons décidé de ne pas distribuer notre Gazette en format papier dans vos boîtes aux lettres afin de réaliser des économies d'impression et de ne pas gaspiller du papier. Néanmoins, nous l'avons réalisée en format numérique, disponible sur le site du CCSVA. Nous avons constaté qu'elle n'avait pas ou peu été lue. Cette année, nous avons donc décidé de ne pas réaliser la Gazette du CCSVA.

Si vous souhaitez pratiquer une activité, vous pouvez vous renseigner auprès des responsables de section :

CCSVA 13 rue Jules Grévy 39380 MONT SOUS VAUDREY Mail : ccsva@laposte.net Téléphone : 03 84 80 02 98 Site Internet : ccsva.e-monsite.com		
<u>SECTIONS</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>CONTACTS</u>
BABY GYM	Laurine LEBRUN	06 71 59 80 55
DANSE MODERNE et DANSE AFRICAINE	Anne FONDARD	06 82 23 09 34
FOOTBALL	Arnaud LAVIGNE	06 99 01 04 23
STRETCHING et RENFO MUSCULAIRE DE GASQUET - GYM TONIQUE	Anne FONDARD	06 82 23 09 34
STEP / DANSE CARDIO	Anne FONDARD	06 82 23 09 34
JUDO	Catherine BAS	06 84 17 46 00
TENNIS DE TABLE	Laurent CARTAUX	06 62 09 67 73
THÉÂTRE	Denis PETITGUYOT	06 22 46 31 66
TRAVAUX MANUELS	Véronique PIQUET	06 63 17 35 56
TWIRLING BÂTON	Philippe BERTRAND	06 13 04 80 84

Les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants de toutes les sections du CCSVA vous adressent leurs vœux les plus sincères pour 2024.





Nos Pompiers

FR-Alert - Un nouvel outil d'alerte des populations



Lancé en juin 2022, FR-Alert est un nouvel outil d'alerte aux populations, permettant d'envoyer directement un message à la population, via les téléphones portables.

Depuis plusieurs années, la France s'est engagée dans une modernisation des moyens d'alerte à la population. Cette politique a ainsi amené au développement d'un outil « FR-Alert », dont l'utilisation se réalise en complémentarité des moyens déjà existants (sirènes, réseaux sociaux...).

Ainsi, FR-Alert consiste, en cas de crise, à l'envoi, dans une zone définie, d'un SMS aux usagers, afin de les informer de la nature de l'évènement et de la conduite à tenir.

Dans le Jura, FR-Alert a été utilisé pour la première fois le 11 juillet 2023, lors du placement du Jura en vigilance rouge "orages" par Météo France.



Pour davantage d'informations, consultez la page : <https://www.fr-alert.gouv.fr/>

[Merci à tous nos pompiers pour leur engagement, dont Alexis DOMMANGE et Corentin CARLES de La Vieille Loye](#)

Du côté de la communauté de communes

Très bientôt un nouveau site web :

Un nouveau site web est en cours de développement et sera mis en ligne en fin d'année 2023. Totalement remis à jour, ce nouveau site se veut plus facile à utiliser, et centralisera l'ensemble des démarches et services qui vous seront utiles : inscription sur les accueils de loisirs, réclamations, actualités événementielles, etc... En quelques clics, vous aurez accès à toutes les informations intercommunales.

Toutes nos actualités, et tous les compléments aux informations ci-dessous sur www.valdamour.com

Le Relais Petite Enfance (RPE) :

Le RPE du Val d'Amour accompagne les assistants maternels et les parents employeurs dans les différentes démarches administratives en lien avec le contrat de travail.

Il propose aux assistants maternels et aux enfants différents temps d'animations plusieurs fois par semaine sur les communes de Chamblay, Mouchard ou La Loye.

Ces temps de jeux sont propices aux découvertes, aux partages et aux expérimentations.

Des intervenants, Yoga – Gym – Eveil musical, viennent régulièrement rythmer les séances.



La micro-crèche :

De nombreux enfants de la micro-crèche ont rejoint les bancs de l'école en cette rentrée de septembre 2023, l'occasion pour l'équipe de professionnelles d'accompagner de nouveaux enfants âgés de quelques mois. L'équipe propose chaque jour un accompagnement au plus près des besoins de l'enfant basé sur la motricité libre, l'autonomie ou encore les découvertes sensorielles. La micro-crèche accueille cette année 12 familles et 13 enfants.

Les pré-inscriptions pour la rentrée de septembre 2024 sont ouvertes, vous pouvez prendre contact : microcreche@valdamour.com.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Le LAEP accueille tous les mercredis matin, dans les locaux de la communauté de communes à Chamblay, de 9h à 12 de façon anonyme, gratuite et sans inscription les parents et leurs enfants de moins de 6 ans.

Ces matinées sont l'occasion d'échanger autour de la parentalité et de permettre aux enfants de faire l'expérience de la socialisation au contact d'autres enfants. En moyenne 6 parents et 7 enfants fréquentent le LAEP chaque mercredi matin.



Le service périscolaire :

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, près de 500 enfants fréquentent les 8 accueils de loisirs périscolaires du Val d'amour, soit environ 75% des élèves scolarisés. Le service périscolaire apparaît comme indispensable afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les horaires d'ouverture à 07h30 et de fermeture à 18h30 des accueils de loisirs périscolaires restent inchangés.

Les mercredis pendant l'école et à l'occasion des vacances scolaires, des navettes au départ de LA LOYE, de MONT-SOUS-VAUDREY et de MOUCHARD sont mises gratuitement à disposition des familles qui en ont besoin. Ouvert de 07h30 à 18h30, le « centre de loisirs », regroupé au groupe scolaire de CHAMBLAY, accueille l'ensemble des enfants du Val d'Amour.

En ce début d'année scolaire, les familles se familiarisent avec le Portail Famille qui deviendra incontournable pour effectuer les démarches et les réservations en ligne.

Une exposition en plein air : les artistes en herbe

Des tableaux ont décoré les abords du siège de la communauté de communes du Val d'Amour tout au long de l'été. Les enfants des accueils de loisirs ont réalisé des tableaux selon leur propre inspiration en utilisant les techniques et les matériaux de leurs choix. Ces créations artistiques ont également été exposées à l'occasion du Festival des Semeurs du Val d'Amour pour le plus grand bonheur du public.

Formation « Corps-Accord » :

Depuis la rentrée scolaire, la communauté de communes s'est engagée dans un programme de prévention des violences sexuelles faites aux enfants. Ce projet ambitieux renforce l'engagement intercommunal qui s'inscrit dans la continuité de la conférence de novembre 2022 et des ateliers de sensibilisation qui ont été menés au collège sur le thème de la sexualité en ligne.

Un Atlas de la biodiversité pour le Val d'Amour :

La 1ère année de l'atlas de la biodiversité intercommunal a été l'occasion de réaliser un état des lieux du territoire en réalisant des inventaires sur la faune et flore. Grâce à nos partenaires techniques nous avons pu recenser les espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles, de libellules mais aussi cartographier les zones humides ou les mares.

Au-delà de l'aspect connaissance, nous avons également mis en place des animations pour sensibiliser le public. Ce sont 13 balades nature qui ont été animées par notre apprenti, Louis, de mars à août, des stands et circuits thématiques au cours de la journée de la randonnée et des animations dans les accueils de loisirs.

Pour la deuxième année les objectifs sont de synthétiser les enjeux, définir des actions de préservation et de valorisation et de poursuivre les animations.

D'autres animations seront programmées, n'hésitez pas à vous inscrire.



France services devient intercommunal :

Au 1er janvier 2023 la collectivité a repris la gestion de l'espace France Services à Ounans. Installés dans les locaux de la mairie d'Ounans (au 4 route de Salins) les deux agents accueillent et accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien et facilitent le lien avec nos partenaires nationaux ou locaux (CAF, Pôle emploi, impôts, cartes d'identité, dossiers retraite etc.).

Différents partenaires locaux viennent également pour faire des permanences : la Maison départementale des solidarités de Dole (Assistante sociale), la Mission locale et SOELIS pour les questions relatives à l'emploi et la formation, SOLIHA pour un conseil rénovation de logement, l'UDAF avec le dispositif point conseil budget, le CAUE pour des travaux d'architecture ou la Roue de Secours pour une location de véhicule etc. En plus de l'accompagnement aux démarches administratives, des animations sont organisées au niveau local, par le biais de l'espace de vie sociale (EVS), ou avec des partenaires locaux.

En 2023 il y a eu : l'atelier éco geste, les recrutements saisonniers, les ateliers motricités ou encore les ateliers marches, tricot et écriture.

Pour toute question ou demande d'accompagnement rendez-vous les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, les mardis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h. Ou par téléphone au 09 71 11 21 11.

Conseillers Numériques à votre service sur le Val d'Amour :

L'utilisation du numérique est chaque jour plus importante. La politique de dématérialisation lancée en 2017 accélère cette tendance.

Présents depuis 2022, Sylvain et Jean Luc vous aident à mieux appréhender les outils numériques : ordinateurs, tablettes, téléphones.

Ils vous proposent notamment d'apprendre ou d'approfondir vos connaissances sur l'usage des applications et plateformes en ligne, comprendre les manières de les utiliser, mais aussi et surtout sécuriser votre matériel, vos données et protéger votre vie privée.

En rendez-vous particuliers si vous préférez ou en ateliers thématiques, vos deux conseillers numériques vous accueillent gratuitement sur rendez-vous dans les médiathèques de Mont-sous-Vaudrey ou Bel Air, ou dans la Mairie de votre commune. Renseignements et inscriptions gratuites au 03 84 37 74 74"

Les autorisations du droit des sols (ADS) dématérialisées :

Entre le début d'année et la fin du mois de septembre, ce sont plus de 750 demandes d'autorisations d'urbanisme qui ont été traitées sur les 24 communes du Val d'Amour. À noter que sur la totalité de l'année 2022, 800 dossiers ont été enregistrés et traités.

Plus de 60% des dossiers déposés depuis le 1er janvier le sont de manière dématérialisée via le guichet unique proposé sur l'ensemble des communes du territoire. Simple et rapide, la saisie en ligne est accessible à tous, particuliers comme professionnels. Elle permet un gain de temps, mais aussi d'argent puisqu'aucun exemplaire papier ne vous est alors demandé.

Le service instructeur de la communauté de communes vérifie la conformité de l'ensemble de ces projets aux différentes règles applicables, mais c'est bien le maire qui délivre ou non l'autorisation aux demandeurs.

Zoom sur la déclaration d'achèvement de travaux :



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme* de la part de la mairie ? Une fois les travaux terminés et le projet réalisé, vous avez l'obligation de remplir et déposer une Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Vous déclarez alors officiellement que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation que vous avez obtenue.

Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux ; à partir de là, celle-ci dispose d'un délai réglementaire pour éventuellement vérifier et contester cette conformité.

Sans réponse de la mairie à l'issue de ce délai, les travaux sont officiellement considérés comme achevés et conformes.

À noter qu'en cas de vente ultérieure de votre terrain et/ou construction, les DAACT sont désormais systématiquement demandées par les notaires. Vous pouvez donc vous retrouver dans des situations embarrassantes si vous n'aviez pas attesté de la fin de vos travaux, et ce même de nombreuses années après.

*les autorisations d'urbanisme sont les permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables (les certificats d'urbanisme ne sont pas concernés par cette obligation).

Tourisme : Explor Games® :

Cette année, la communauté de communes proposait 3 Explor Games®, ouverts du 10 juillet au 25 août, qui ont su divertir les familles tout en mettant en valeur le patrimoine du Val d'Amour :

- L'Explor Games® du Trésor volé du Val d'amour, aux Baraques du 14 de La Vieille-Loye, déjà bien connu des habitants du Val d'Amour. Il est en place depuis 2021 et ouvrait donc pour la 3ème année consécutive.
Deux autres jeux qui ont vu le jour cet été :
- Héritage en péril, au départ de Pagnoz : un circuit de 4 kms qui monte jusqu'au château de Vaulgrenant, le but étant de résoudre le mystère de l'héritage du château.
- Un destin hors des rails, parcours urbain autour de l'histoire de Jules Grévy au départ de la mairie de Mont-sous-Vaudrey

1437 personnes accueillies en été 2023 sur 41 jours d'ouverture, avec une préférence des joueurs pour l'Explor Games® des Baraques du 14 qui enregistre à lui seul plus de la moitié des participants.

Cinéma en plein air :

Pour la première fois, le Val d'Amour a organisé cet été deux projections de cinéma en plein air, en partenariat avec « Ecran mobile ». Avec « Le Voyage de Chihiro » le 6 juillet à Vaudrey puis « Bohemian Rhapsody » le 19 juillet à Chissey-sur-Loue, ce sont deux soirées conviviales et familiales qui ont réuni un public nombreux et enchanté par l'expérience !

Les Semeurs du Val d'Amour :

L'édition 2023 du festival de théâtre et de musique « Les Semeurs du Val d'Amour » a été un véritable succès. Organisé les 16, 17 et 18 juin dans le charmant village de Port-Lesney, la très belle programmation artistique a réuni plus de 2000 festivaliers. La Compagnie Divertimento, basée à Vaudrey, a cette année encore assuré la co-organisation du festival avec la CCVA avec dynamisme et professionnalisme. La prochaine édition du festival aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2024 à Santans. **Réservez dès à présent votre week-end !**



Mise en service de la Station d'épuration de Montbarrey :



Après 15 mois de travaux, la nouvelle station d'épuration de Montbarrey a été mise en service début juillet. Elle traite actuellement les effluents des communes de Montbarrey, Chatelay, Chissey sur Loue, Germigney, Santans, La Vieille Loye et Ounans tout en respectant l'objectif que c'était fixé la collectivité de n'avoir aucun rejet dans la Loue en période de forte affluence touristique. C'est

sur une zone plantée d'arbres et de plantes humides que l'eau traitée, après avoir été dépolluée, achève son cycle de traitement et alimente les végétaux avant de s'infiltrer dans le sol, participant ainsi à la recharge des nappes phréatiques.

Renouvellement de la délégation de service eau et assainissement :

C'est au cours du Conseil Communautaire du 27 septembre dernier, que la société SUEZ Eau France a été retenue, comme concessionnaire pour le service d'eau et d'assainissement.

C'est une augmentation maîtrisée qui s'appliquera au 1er Janvier 2024, avec seulement 2,5 % de hausse des prix dans un contexte d'inflation qui impacte très fortement l'exploitation des équipements depuis 2 ans (couts de l'énergie, produits de traitement, ...).

Sécurisation du Puits de captage de Grange de Vaivre :

Force est de constater que depuis plusieurs années maintenant, la pluie n'est plus au rendez-vous sur notre territoire, et parfois sur de longues périodes, provoquant des perturbations sur le fonctionnement de certains équipements de production d'eau potable. Le puits de Grange de Vaivre, atteint chaque année maintenant un niveau critique, et parfois même un manque d'eau se fait sentir, comme cela était le cas en fin d'été 2022. Une étude menée par le Cabinet Caille spécialisé en hydrogéologie, a permis de mettre en évidence des solutions, pour améliorer le fonctionnement du puits. La mise en place de nouveau drains autour du puits, va améliorer la vitesse de remplissage de l'ouvrage, ce qui permettra, lorsque la nappe atteint des niveaux bas, de maintenir le service à son optimum.



Nos étudiants :

Félicitations aux lauréats du Brevet des collèges de Mont sous Vaudrey et aux lauréats du Bac, BEP, CAP...

Félicitations à Guillaume BELLEVILLE, Noa CAISSON, Martin FRENOT, Ilana MACLE, Malone ROUSSET.



Cérémonie républicaine de la remise des brevets 2023 le 10 novembre 2023

